## République Française

## Département de la Loire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2024

## Nombre de Conseillers:

En exercice: 14
Présents: 13
Procurations: 1
Votants: 14

### Présents:

Délibération n° 18

<u>Présents</u>: Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET: Pouvoirs:

<u>Mandants</u>
Christiane ROCHEDIX

Mandataires
Odile MASSON

**Subventions** 

2024

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 15 mars 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200750-20240404-2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Considérant** que les subventions permettent à l'école de faire face à certaines dépenses scolaires qui ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre des marchés publics ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de maintenir le soutien financier ;

Monsieur le maire expose que chaque année, des subventions sont attribuées à l'école :

# **ECOLE**

N° COMPTE	BASES 2023	DETAILS	MONTANTS 2024
6067 FONCTION. ECOLE	40,00 € PAR ENFANT	130 enfants estimés	5 200,00 €
65737 DEPLACEMENTS CULTURELS + SORTIES / CLASSES VERTES (180,00 par classe et 160,00 par classe)	1 080,00 € déplacements + 960,00 € classes vertes  Et 1 020,00 € pour Rivas	Idem 2023	3 060,00 €
AIDE INVESTISSEMENTS ENSEIGNANTS	1 000,00 €		1 000,00 €

**CCAS**: 8 000,00 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- adopte le budget Commune, comme synthétisé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire, Georges THOMAS

